

Association
des
Communes
vaudoises

Le redéploiement de la politique de subventionnement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants

1^{er} décembre 2016

Bref rappel des missions de la FAJE (art. 41 LAJE)

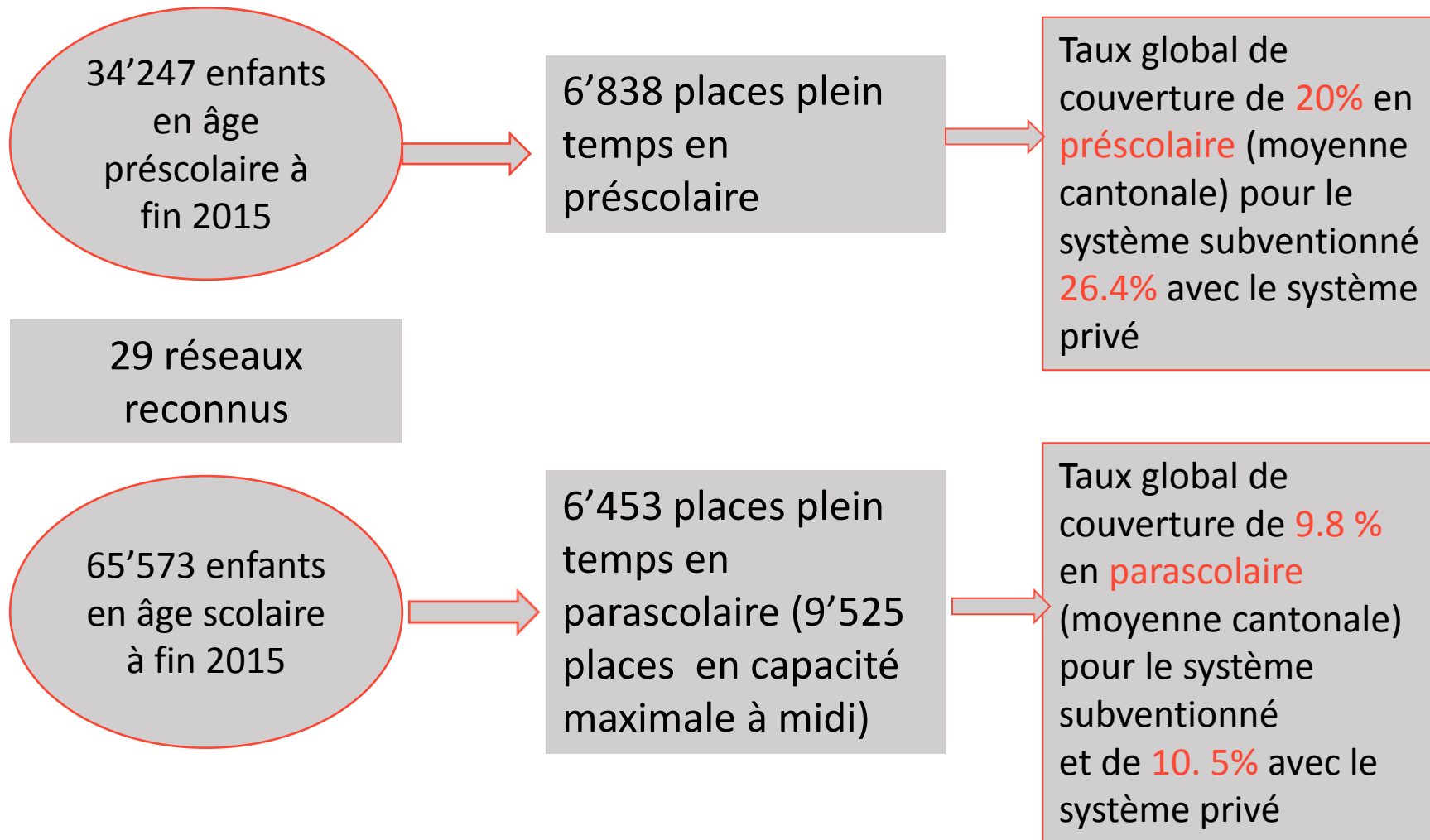
Coordonner et
favoriser le
développement
de l'accueil de
jour des enfants

Evaluer les
besoins/
mesurer
l'adéquation
entre l'offre et
la demande

Subventionner
l'accueil de
jour/ fixer les
critères et
modalités

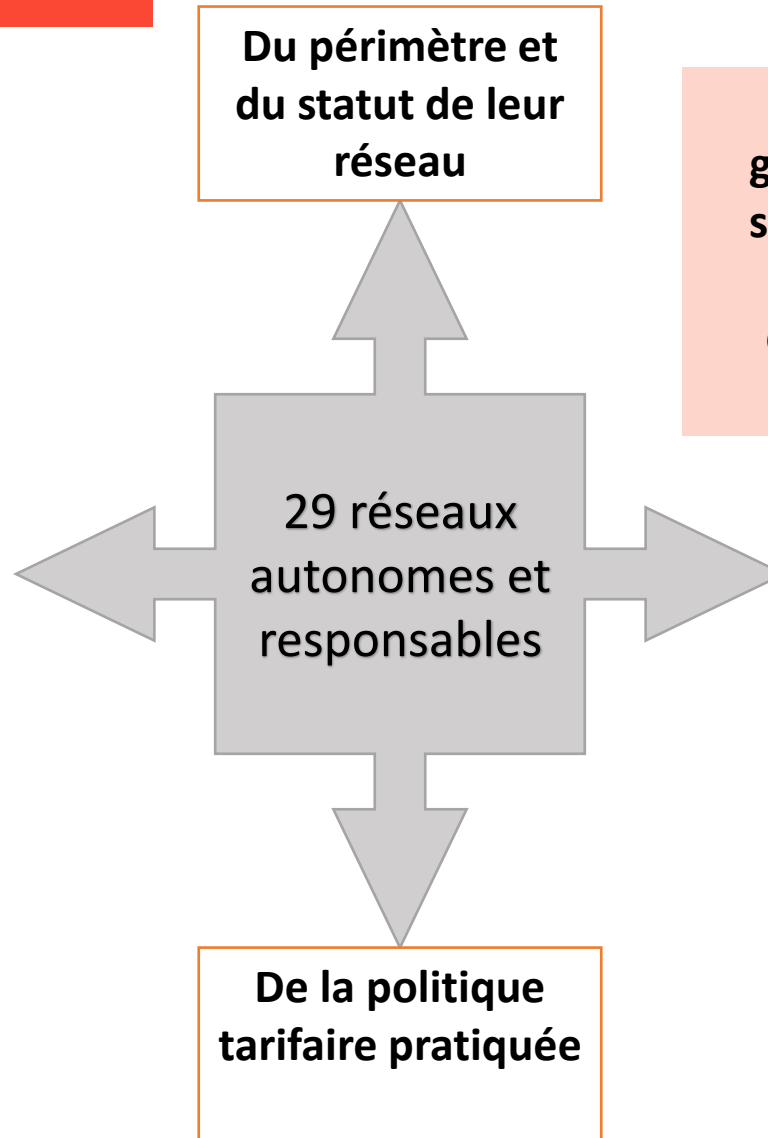
Reconnaître les
réseaux
d'accueil/
Fixer les
conditions de
reconnaissance

L'accueil de jour au 31.12.2015

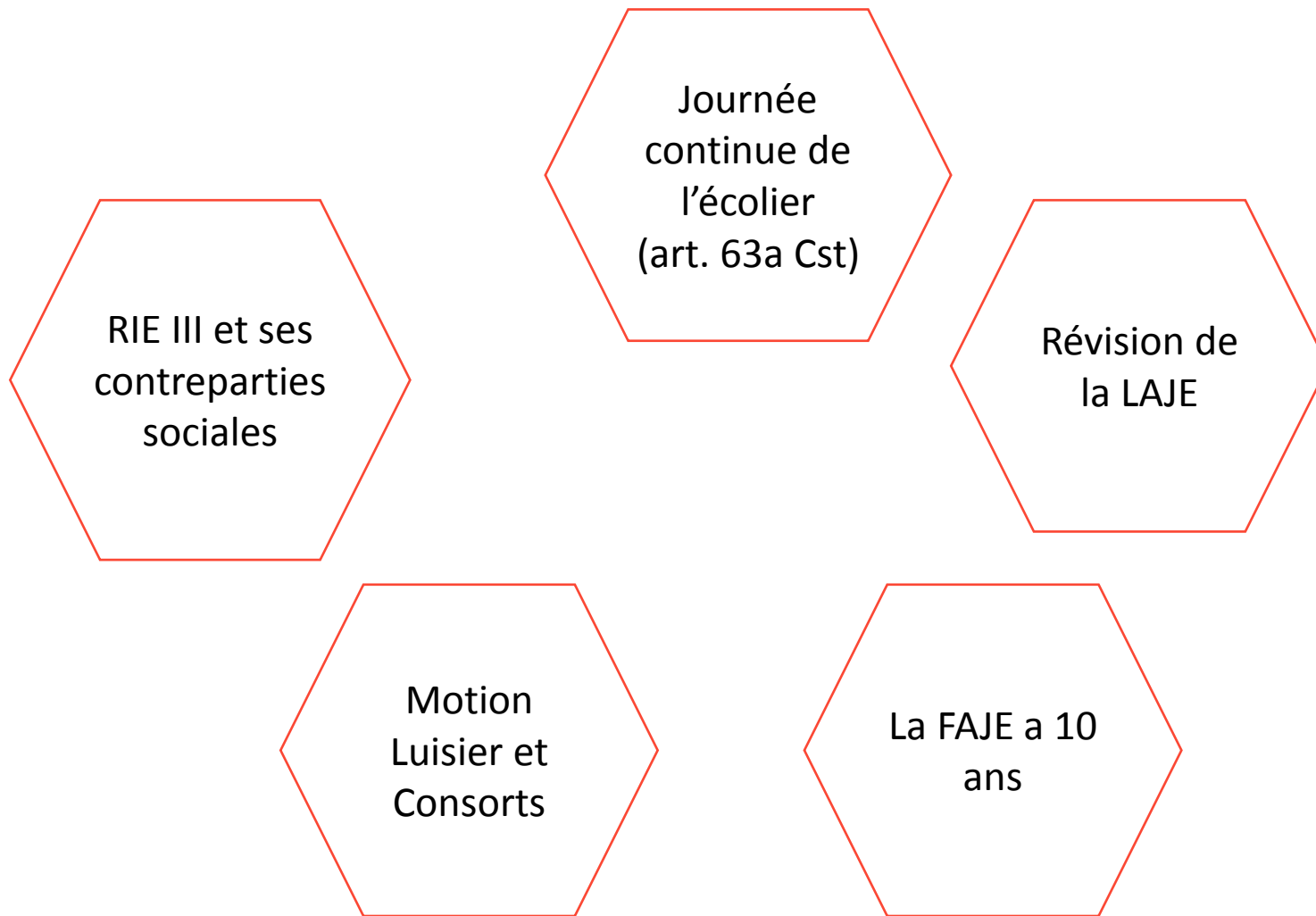


La FAJE pose un cadre
général, soutient par des
subventions et des outils
Surveille l'évolution et
contrôle l'utilisation de
l'argent distribué

De l'efficacité
dans
l'organisation et
la gestion



Du rythme et des
modalités de leur
développement



- ⇒ Analyser avec plus de précision les besoins en matière d'accueil de jour pour mieux coordonner son développement;
 - ⇒ Accompagner le déploiement du parascolaire selon le schéma des prestations sociales définies dans la LAJE en cours de discussion au Grand Conseil en améliorant le système de subventionnement;
 - ⇒ Rendre plus prévisible et stable l'évolution de la politique de subventionnement pour permettre aux réseaux de planifier leur développement. Objectif rendu possible par l'augmentation programmée des contributions principales (sous réserve que les mécanismes prévus aboutissent);
 - ⇒ Favoriser les synergies et la mutualisation des efforts pour accroître l'efficacité dans la gestion des réseaux.
-

Les règles actuelles de subventionnement

Subventionnement
socle pour les
structures d'accueil
collectif



Un pourcentage de
des charges salariales
du personnel
éducatif:
actuellement de 20%
et 22%

Subventionnement
pour l'accueil familial
de jour



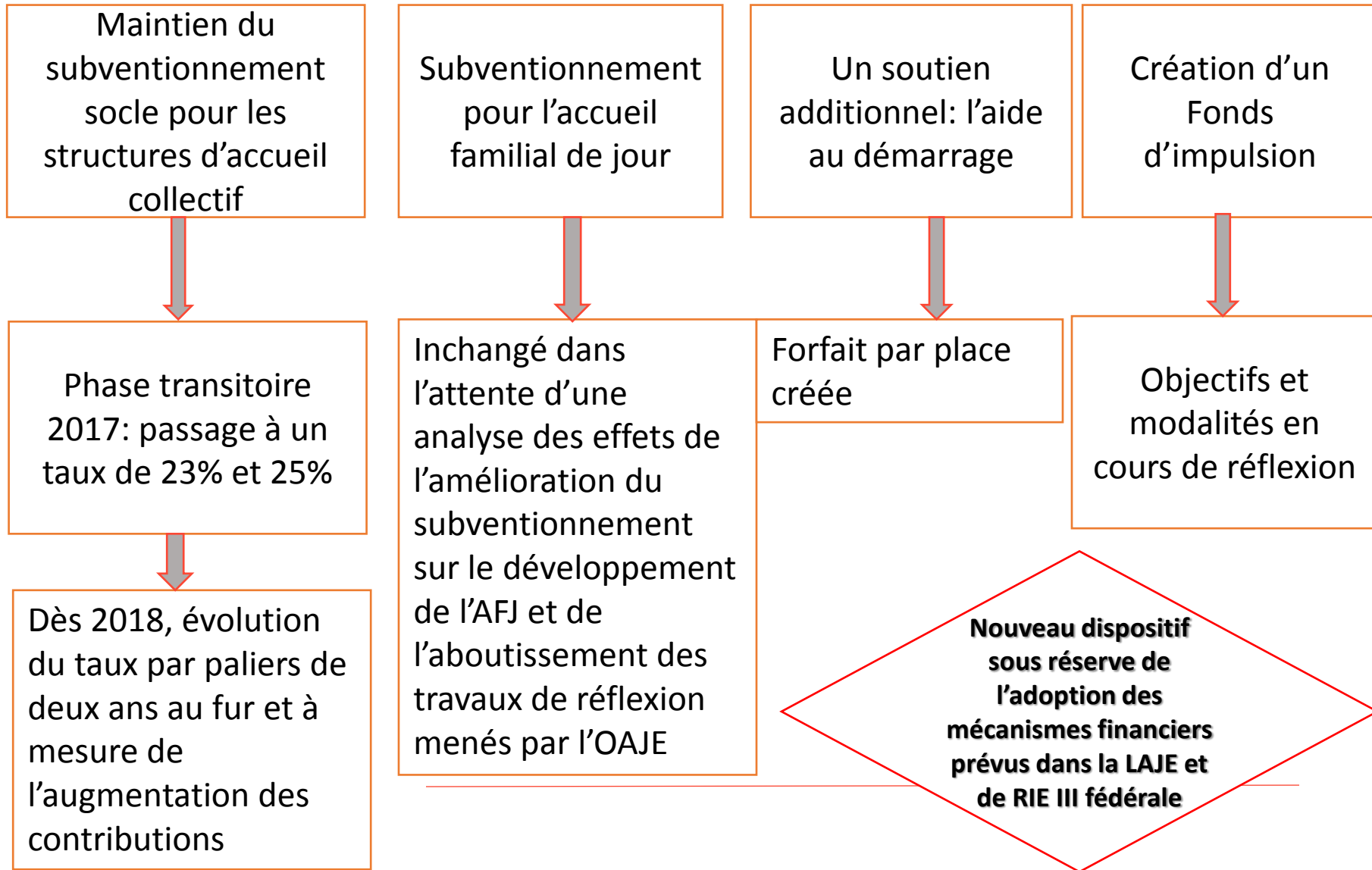
4 modalités:
- Charges salariales
des coordinatrices
- Forfait administratif
- Rétribution de
l'heure facturée
- Aide à
l'engagement

Un soutien
additionnel: l'aide au
démarrage



Forfait par place
créée

Les règles futures du subventionnement



Les moyens financiers de la FAJE en 2016

Contributions	63'996'845
Contribution-socle des communes	3'816'845
Contribution de l'Etat de Vaud	33'680'000
Contribution des employeurs	22'600'000
Fonds d'aide à l'enfance	2'400'000
Loterie Romande	1'500'000

Les moyens financiers estimés en 2017

Contributions	73'855'875
Contribution-socle des communes	3'875'875
Contribution de l'Etat de Vaud	36'080'000
Contribution des employeurs	30'000'000
Fonds d'aide à l'enfance	2'400'000
Loterie Romande	1'500'000

- ⇒ Absorber les besoins en financement supplémentaire lié au développement du parascolaire et à l'intégration de certaines offres existantes dans le système subventionné (restauration scolaire);
 - ⇒ Evaluer les efforts à fournir compte tenu de l'offre existante;
 - ⇒ Veiller à l'optimisation des places existantes (taux d'occupation);
 - ⇒ Simplifier les outils à disposition pour le contrôle des subventions et fournir un appui aux réseaux pour la gestion des données;
 - ⇒ Stimuler certaines initiatives pour répondre à tout l'éventail des besoins et veiller à ce que l'ensemble des familles puissent accéder à l'offre (tant les hauts que les bas revenus)
 - ⇒ Préparer les prochaines conditions de reconnaissance pour 2020-2025
-

